

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.032

L'An Deux Mille Cinq, le 29 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 22 MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 22 MARS 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme DURAND représentée par M. DENIS
Mme ISENDICK représentée par M. CHABANEAU
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DES CENDRILLES
CESSION DE TERRAINS SUITE A MISE A L'ALIGNEMENT

VOTE : UNANIMITE

Les services techniques de la Ville ont élaboré un dossier d'appel d'offres, relatif à l'aménagement de la rue des Cendrilles, dans la partie située entre la route de Rochefort et la rue des Pinsons. Afin de mener à bien cette opération, il s'avère nécessaire de procéder à la mise à l'alignement de plusieurs parcelles de terrain bordant cette voie et appartenant aux riverains suivants :

Monsieur RENOULEAUD Jean, domicilié au N° 10 rue des Cailles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 355 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 33,00 m² et section BI n° 247 rue des Cendrilles, d'une surface de 2,00 m².

Monsieur CURAUDEAU Jean Guy, domicilié au n° 15 rue des Pinsons - 17200 ROYAN pour la section BI n° 71 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 2,00 m².

Monsieur BRIAND André, domicilié au n° 5 rue des Cendrilles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 139 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 49,00 m².

Monsieur LARBI Noura, domicilié au n° 35 rue des Cendrilles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 681 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 30,00 m².

Monsieur MILLIEROUX Gérard, domicilié rue des Pinsons - 17200 ROYAN pour la section BI n° 393 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 240,00 m².

Madame GEMON Marcelle, représentée par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) en sa qualité de curateur, pour un terrain situé aux n° 27 à 31 rue des Cendrilles pour la section BI n° 77, 78 et 248, d'une surface totale de 86,00 m².

Après négociation, les propriétaires ont accepté le principe d'une cession, dans les conditions suivantes :

Monsieur RENOULEAUD Jean, domicilié au N° 10 rue des Cailles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 355 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 33,00 m² et section BI n° 247 rue des Cendrilles, d'une surface de 2,00 m², moyennant la somme de 1 500,00 Euros.

Monsieur CURAUDEAU Jean Guy, domicilié au n° 15 rue des Pinsons - 17200 ROYAN pour la section BI n° 71 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 2,00 m², moyennant la reconstruction au nouvel alignement d'un mur de clôture enduit deux faces, sur une longueur de 4,00 ml environ.

Monsieur BRIAND André, domicilié au n° 5 rue des Cendrilles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 139 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 49,00 m², moyennant la reconstruction au nouvel alignement d'un mur de clôture sur une longueur de 19,15 ml environ.

Monsieur LARBI Noura, domicilié au n° 35 rue des Cendrilles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 681 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 30,00 m², moyennant la reconstruction au nouvel alignement d'un mur de clôture sur une longueur de 19,20 ml environ.

Monsieur MILLIEROUX Gérard, domicilié rue des Pinsons - 17200 ROYAN pour la section BI n° 393 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 240,00 m², moyennant la construction d'un trottoir revêtu le long de ladite parcelle et la mise en place de trois branchements en "attente" sur cette même parcelle.

Madame GEMON Marcelle, représentée par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) en sa qualité de curateur, pour un terrain situé aux n° 27 à 31 rue des Cendrilles pour la section BI n° 77, 78 et 248, d'une surface totale de 86,00 m², moyennant la construction d'une clôture grillagée le long des parcelles.

L'ensemble des documents, relatifs à la régularisation de ces affaires et plus particulièrement, les documents d'arpentage et les actes notariés seront passés à la diligence de la Ville et à ses frais. Les documents d'arpentages seront établis par Monsieur CIRAUD-LANOUE, Géomètre expert à ROYAN. Les actes notariés, seront établis à l'étude de Maître DENAT, notaire associé à ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du rapporteur,
- Vu la nécessité de procéder à la mise à l'alignement des parcelles riveraines dans le cadre de l'aménagement de la rue des Cendrilles,
- VU l'avis de la commission des travaux,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des formalités administratives, relatives à la cession de "bandes" de terrain appartenant à :

Monsieur RENOULEAUD Jean, domicilié au N° 10 rue des Cailles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 355 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 33,00 m² et section BI n° 247 rue des Cendrilles, d'une surface de 2,00 m², moyennant la somme de 1 500,00 Euros.

Monsieur CURAUDEAU Jean Guy, domicilié au n° 15 rue des Pinsons - 17200 ROYAN pour la section BI n° 71 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 2,00 m², moyennant la reconstruction au nouvel alignement d'un mur de clôture enduit deux faces, sur une longueur de 4,00 ml environ.

Monsieur BRIAND André, domicilié au n° 5 rue des Cendrilles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 139 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 49,00 m², moyennant la reconstruction au nouvel alignement d'un mur de clôture sur une longueur de 19,15 ml environ.

Monsieur LARBI Noura, domicilié au n° 35 rue des Cendrilles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 681 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 30,00 m², moyennant la reconstruction au nouvel alignement d'un mur de clôture sur une longueur de 19,20 ml environ.

Monsieur MILLIEROUX Gérard, domicilié rue des Pinsons - 17200 ROYAN pour la section BI n° 393 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 240,00 m², moyennant la construction d'un trottoir revêtu le long de ladite parcelle et la mise en place de trois branchements en "attente" sur cette même parcelle,

Madame GEMON Marcelle, représentée par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) en sa qualité de curateur, pour un terrain situé aux n° 27 à 31 rue des Cendrilles pour la section BI n° 77, 78 et 248, d'une surface totale de 86,00 m², moyennant la construction d'une clôture grillagée le long des parcelles.

- de confier l'établissement des documents d'arpentage à Monsieur CIRAUD-LANOUE, Géomètre expert à ROYAN, de passer les actes notariés correspondants, à l'étude de Maître DENAT, notaire associé à ROYAN.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mars 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS